

<https://lycee-cuzin.etab.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article148>

# Expo 13-18 : questions de justice

- La vie du lycée - Les projets éducatifs - Archives 2010-2023 - Projets 2016-2017 - Projets autour de la santé et de la citoyenneté 2016-2017 -

Publication date: mercredi 14 décembre 2016

---

Copyright © Lycée André Cuzin Caluire - Tous droits réservés

---

Les élèves de CAP 1ère année PAR, MAC, PROE, IS, et 2ème IS, PAR et MAC ont, lundi 12 et mardi 13 décembre, rencontré, au CDI, des éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse.

Ces derniers leur ont notamment expliqué ce qu'est la justice civile, la justice pénale, les 3 types d'infractions et les particularités de la justice des mineurs.

### **Paroles d'élèves :**

#### **Questions de justice CAP2 PAR**

Nos avis : on a beaucoup aimé l'intervention car on a beaucoup appris, c'était constructif pour nous, Les éducatrices s'exprimaient bien et prenaient les mots précis du code civil et du code pénal mais en nous les expliquant bien, elles nous ont traité comme des gens intelligents. C'est aussi parce qu'on savait déjà des choses. On avait réfléchi au sujet.

Mots qu'on ne connaissait pas : émancipation, avocat commis d'office, procureur, perpétuité, cellule pour handicapés, sursis

L'injustice que nous ne comprendrons jamais : les vendeurs de drogues peuvent prendre 30ans alors qu'un meurtre prend seulement 10 ans.

La justice : elle protège le mineur même s'il est coupable, toute personne condamnée a droit à un avocat.

Un mineur a une peine réduite de moitié par rapport aux majeurs.

#### **Questions de justice CAP 2IS**

On a eu une réflexion sur les questions de justice. On a débattu des droits civique et pénal. On a fait un jeu juridique avec des cartes qui nous a permis d'avoir des réponses sur ce que l'on peut faire et ne pas faire, sur nos droits et sur les délits.

On nous a rappelé les conséquences que peuvent avoir nos actes par exemple les comportements avec les filles quand parfois on prend la situation pour un jeu. Or les conséquences risquent d'être graves : on peut être accusé d'attouchements, d'agression sexuelle...

On a aussi parlé de la loi sur la drogue et on a débattu sur les condamnations que l'on trouve injustes car elles sont disproportionnées. Cependant les intervenantes n'ont pas satisfaits notre curiosité sur le droit et la nationalité.

Pour conclure c'était un beau moment d'échanges.